



**commissaire
aux comptes**

Mickael CASSE
Expert-Comptable
Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

**COMITE DEPARTEMENTAL DE
GUADELOUPE DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Rond Point Miquel
Boulevard Légitimus Entre Les Tours A et B
97110 POINTE A PITRE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Cabinet Mickael CASSE
25 rue Ferdinand Forest, 97122 BAIE MAHAULT
Membre de la Compagnie Régionale de BASSE TERRE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BAIE MAHAULT, le 11/04/2025

Le commissaire aux comptes

Mickael CASSE

MICKAEL CASSE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
21 Rue Ferdinand Forest
97122 BAIE-MAHAULT
Per. 1999 et 03 03



**commissaire
aux comptes**

Mickael CASSE

Expert-Comptable

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

**COMITE DEPARTEMENTAL DE
GUADELOUPE DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Rond Point Miquel,
Boulevard Légitimus Entre Les Tours A et B
97110 POINTE A PITRE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2024

Cabinet MICKAEL CASSE

25 RUE FERDINAND FOREST, 97122 BAIE MAHAULT

Membre de la Compagnie Régionale de **BASSE TERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale du Comité Départemental de Guadeloupe De La Ligue Nationale Contre Le Cancer.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Comité Départemental De Guadeloupe De La Ligue Nationale Contre Le Cancer** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport .

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport .

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2020-08.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAIE MAHAULT, le 11/04/2025

Le commissaire aux comptes

Mickael CASSE

MICKAEL CASSE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
21 Rue Ferdinand Forest
97122 BAIE-MAHAULT
PER. L.823-10-1 et DS 03

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2024	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	820.95	(820.95)		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	820.95	(820.95)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	485 308.30	(233 110.91)	252 197.39	253 009.21
Terrains				
Constructions	420 507.49	(174 801.49)	245 706.00	247 452.96
Install. techniques, matériel et outillage industriels	16 605.45	(16 605.45)		
Autres immobilisations corporelles	48 195.36	(41 703.97)	6 491.39	5 556.25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	76.22		76.22	76.22
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	76.22		76.22	76.22
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	486 205.47	(233 931.86)	252 273.61	253 085.43
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	101 612.41		101 612.41	57 752.33
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 086.24		5 086.24	7 387.11
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	96 526.17		96 526.17	50 365.22
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	152 713.54		152 713.54	204 823.65
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	152 713.54		152 713.54	204 823.65
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	254 325.95		254 325.95	262 575.98
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	740 531.42	(233 931.86)	506 599.56	515 661.41
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET À RÉALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	340 622.47	254 524.62
Réserves statutaires ou contractuelles	130 485.11	44 387.26
Réserves pour projet de l'entité	210 137.36	210 137.36
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(34 566.31)	86 097.85
Situation nette (sous total)	306 056.16	340 622.47
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement	68 416.38	70 623.36
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	374 472.54	411 245.83
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 692.00	8 054.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	8 692.00	8 054.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	123 435.02	96 361.58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 462.81	68 636.56
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	9 179.52	6 477.35
Dettes fiscales		8 888.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		775.30
Autres dettes	11 792.69	11 583.57
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	123 435.02	96 361.58
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	506 599.56	515 661.41

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	12 112.00	12 256.00	(144.00)	-1.17 %
Ventes de biens et services	21 070.43	23 046.19	(1 975.76)	-8.57 %
Ventes de biens	7 051.41	11 945.32	(4 893.91)	-40.97 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	14 019.02	11 100.87	2 918.15	26.29 %
dont parrainages	2 503.97		2 503.97	
Concours publics et subventions d'exploitation	98 125.00	96 653.25	1 471.75	1.52 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	181 316.81	249 027.79	(67 710.98)	-27.19 %
Dons manuels	171 816.81	240 127.79	(68 310.98)	-28.45 %
Mécénats	9 500.00	8 900.00	600.00	6.74 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	5 000.00	34.00	4 966.00	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		9 600.00	(9 600.00)	
Utilisations des fonds dédiés		7 000.00	(7 000.00)	
Autres produits	159.00	2 551.50	(2 392.50)	-93.77 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	317 783.24	400 168.73	(82 385.49)	-20.59 %
Achats de marchandises	646.49	330.34	316.15	95.70 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	204 884.43	192 290.42	12 594.01	6.55 %
Aides financières	39 523.65	12 960.80	26 562.85	
Impôts, taxes et versements assimilés	8 868.28	9 270.40	(402.12)	-4.34 %
Salaires et traitements	65 207.79	68 636.25	(3 428.46)	-5.00 %
Charges sociales	9 271.35	6 665.53	2 605.82	39.09 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 380.78	17 249.37	(2 868.59)	-16.63 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	23 137.82	16 458.77	6 679.05	40.58 %
CHARGES D'EXPLOITATION	365 920.59	323 861.88	42 058.71	12.99 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(48 137.35)	76 306.85	(124 444.20)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	1 669.30		1 669.30	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	1 669.30		1 669.30	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	1 669.30		1 669.30	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(46 468.05)	76 306.85	(122 774.90)	
Sur opérations de gestion	18 934.18	7 585.83	11 348.35	0.00 %
Sur opérations en capital	2 206.98	2 206.98		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 141.16	9 792.81	11 348.35	
Sur opérations de gestion	9 239.42	1.81	9 237.61	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 239.42	1.81	9 237.61	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11 901.74	9 791.00	2 110.74	21.56 %
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	340 593.70	409 961.54	(69 367.84)	-16.92 %
TOTAL DES CHARGES	375 160.01	323 863.69	51 296.32	15.84 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(34 566.31)	86 097.85	(120 664.16)	
Dons en nature				-40.91 %
Prestations en nature				
Bénévolat	38 176.32	64 601.79	(26 425.47)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	38 176.32	64 601.79	(26 425.47)	-40.91 %
Secours en nature				-40.91 %
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	38 176.32	64 601.79	(26 425.47)	
Personnel bénévole				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	38 176.32	64 601.79	(26 425.47)	-40.91 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2024

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Aucun fait significatif

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Aucun événement significatif

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	821	0	0	821
Immobilisations corporelles	472 377	12 931	0	485 308
Immobilisations financières	76	0	0	76
Total	473 275	12 931	0	486 206

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	12 931	0
→ Aménagement des locaux	5 750	
→ Aménagement bureau chauffage	675	
→ Matériel de recherche	1 116	
→ Matériel de bureau et informatique	5 390	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilitisations incorporelle	821	0	0	821
Amort.Immobilitisations corporelles	219 368	13 743	0	233 111
Amort.Immobilitisations financières	0	0	0	0
				0
Total	220 189	13 743	0	233 932

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	76	0	0	76
Total	76	0	0	76

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2024

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...	NÉANT		
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	76	0	76
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	5 086	5 086	
→ Autres Créances	96 553	96 553	
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	
→ Charges constatées d'avance	0	0	
Total	101 715	101 639	76

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières	NÉANT			
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières	NÉANT				
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2024	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	55 841	
Livrets et comptes épargne	81 841	
Valeur à l'encaissement	14 992	
Caisse	40	
Total	152 714	0

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Fournisseurs débiteurs	0	0
Avances et acomptes fournisseurs		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients	5 086	7 387
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	0	0
Autres créances	96 553	50 365
Fournisseurs publics débiteurs	23 174	7 290
Avoirs à recevoir	22 775	
Personnel	1 952	648
Etat	27	
Dons à recevoir du BN	9 727	8 805
Autres dons à recevoir	3 898	3 622
Divers produits à recevoir	30 000	30 000
Autres produits à recevoir du BN	5 000	
Disponibilités	152 714	76 991
Total	254 353	134 743

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
NÉANT		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2024
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	44 367	86 098						130 485
→ Fonds de réserve générale								0
→ Fonds de réserve missions sociales	210 137							210 137
→ Legs et donations avec contrepartie								0
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves		0		0				0
Report à nouveau	0	0	0			0		0
Excédent ou déficit de l'exercice	86 098	-86 098	0	0	0	34 566		-34 567
Subventions d'investissement	70 623					2 207		68 416
Provisions réglementées	0			0		0		0
Total	411 246	0	0	0	0	36 773	0	374 472

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

NÉANT

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	8 054	638		8 692
→				
Total	8 054	638	0	8 692

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 463	102 463		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	9 180	9 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	11 820	11 820		
Produits constatés d'avance		0		
Total	123 462	123 462	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes fiscales :	0	8 823
→ Impôt sur les sociétés	0	0
→ Taxe sur les salaires	0	0
→ Formation professionnelle et autres taxes	0	0
→ Etat charges à payer	0	8 823
Dettes sociales :	9 180	6 543
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 289	889
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance	1 023	1 255
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	5 523	4 129
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 160	204
→ Prélèvement à la source	184	66
Total	9 180	15 366

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	102 463	68 637
FNP - Factures non parvenues	43 146	17 172
Fournisseurs	59 317	51 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	775
Fournisseurs		775
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	11 820	11 584
Débiteurs divers		0
Créditeurs divers		945
Charges à payer autres	11 820	10 639
Total	114 283	80 996

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

- **Emplois :**

096 - COMITÉ DE GUADELOUPE	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	197 275,89	107 400,89	151 284,96	111 476,02
1.1 Réalisées en France	197 275,89	107 400,89	151 284,96	111 476,02
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	187 275,89	97 400,89	146 284,96	106 476,02
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	52 006,78	49 252,81	55 233,04	53 468,93
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	51 060,52	48 306,55	54 100,66	52 336,55
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	946,26	946,26	1 132,38	1 132,38
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125 877,34	108 789,40	112 092,69	109 325,89
3.1 Frais d'information et de communication	17 384,01	14 634,01	9 425,17	9 425,17
3.2 Frais de fonctionnement	93 258,29	79 622,39	90 255,52	87 904,35
3.3 Autres charges	15 235,04	14 533,00	12 412,00	11 996,37
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			5 253,00	5 253,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	375 160,01	265 443,10	323 863,69	279 523,84
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-34 566,31		86 097,85	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30 266,62	30 266,62	33 476,08	33 476,08
Réalisées en France	30 266,62	30 266,62	33 476,08	33 476,08
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	122,36	122,36	15 556,83	15 556,83
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	7 787,34	7 787,34	15 568,88	15 568,88
TOTAL	38 176,32	38 176,32	64 601,79	64 601,79

• **Ressources :**

LA LIQUE Commissariat Général à l'Égalité 096 - COMITÉ DE GUADELOUPE	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-213 664,57	-213 664,57	-284 329,98	-284 329,98
1.1 Cotisations sans contrepartie	-12 112,00	-12 112,00	-12 256,00	-12 256,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-181 316,81	-181 316,81	-249 027,79	-249 027,79
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-20 235,76	-20 235,76	-23 046,19	-23 046,19
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-28 804,13		-12 378,31	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-2 503,97			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-5 000,00		-34,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-21 300,16		-12 344,31	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-98 125,00		-96 653,25	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-9 600,00	-9 600,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			-7 000,00	
TOTAL	-340 593,70	-213 664,57	-409 961,54	-293 929,98

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79
Bénévolat	-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0.00 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes → ... → ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) : → ... → ... → ... → ...	Néant	
Total	0	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs	10 780	10 560
Total	10 780	10 560

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0	0
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	0	0
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	0
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie % Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 30 mars 2023

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Actions pour les malades	30 067	29 539
Actions d'information, de prévention et de dépistage	11 691	8 657
Actions de formation		10 919
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	7 908	
Frais de fonctionnement (dont communication)	29 624	26 186
Total	79 290	75 302

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2024	2023
Actions pour les malades	159 939	127 287
Actions d'information, prévention, dépistage	20 187	13 203
Actions de formation	992	1 182
Actions de recherche	5 562	4 166
Actions autres	596	446
Total	187 276	146 285
Versement à d'autres organismes	2024	2023
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	10 000	5 000
Actions autres		
Total	10 000	5 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2024	2023
Frais d'information et de communication	17 384	9 425
Frais de gestion	78 756	76 241
Formation administrative	575	727
Impôts et taxes	8 563	9 270
Cotisations statutaires	5 363	4 017
Total	110 642	99 681

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	0	0
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	0
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	0
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	0	0
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2024	2023
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	38 176	64 602
Total		38 176	64 602

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	347						299				646
Variation de stock	0										0
Autres achats et charges externes	103 264					40 204	60 471				204 884
Aides financières	29 524	10 000									39 524
Impôts, taxes et versement assimilés	240				65		8 563				8 868
Salaires et traitements	34 542				5 993		24 672				65 208
Charges sociales	4 130				1 024		4 117				9 271
Dotations aux amortissements et dépréciations							14 381				14 381
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	10 727				3 774		8 637				23 138
Charges financières	4 502										4 502
Charges exceptionnelles							4 738				4 738
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	187 276	10 000	0	0	51 061	946	125 877	0	0	0	375 160

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	30 267		122	7 787	38 176
Personne bénévole					
TOTAL	30 267	0	122	7 787	38 176

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2024
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 425
Total	5 425

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2024
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	6 113
Produits sur exercices antérieurs	12 821
Subvention d'investissement	2 207
Total	21 141
Charges exceptionnelles	
Pénalités et amendes	882
Charges sur exercices antérieurs	8 357
Total	9 239

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Détails	096 - COMITÉ DE GUADELOUPE	EMPLOIS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Décembre 2024		04/04/2015 - 01/06				
CHARGES PAR DESTINATION						
A - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France			187 275,89	107 400,89	151 384,96	111 476,02
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			187 275,89	97 400,89	146 384,96	106 476,02
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé			158 939,09	72 814,09	127 287,05	87 475,54
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			20 187,00	17 437,00	13 202,52	13 202,52
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			99 178	991,78	1 182,37	1 182,37
Actions de société et politique de santé			595,84	595,84	446,38	446,38
Actions internationales réalisées par l'organisme						
Actions en direction des chercheurs et etbs de recherche contre le cancer			5 562,00	5 562,00	4 186,31	4 186,31
Actions de création subvention-administration d'établissement						
Autres actions						
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé						
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public						
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics						
Actions en direction des chercheurs et etbs de recherche contre le cancer			10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Programmes nationaux			5 000,00	5 000,00		
Programmes régionaux et départementaux			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Mission reversement legs						
Autres actions						
Actions de société et politique de santé						
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
B - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			51 080,52	48 306,55	54 100,64	52 155,51
Frais d'appel de dons			25 885,13	25 885,13	21 360,34	21 360,34
Frais d'appel des legs						
Frais de traitements des dons			12 968,95	12 718,95	14 758,41	12 994,00
Frais de traitements des legs						
Frais de campagne pour des dons en nature			12 205,44	9 701,47	17 981,91	17 981,91
Frais pour manifestations et reventes						
Activités de récupérations						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			946,76	946,76	1 132,38	1 132,38
Frais de Recherche de Médicaments Aides aux Malades						
Frais de Recherche de Médicament Info, PréV, Dép						
Frais de Recherche de Médicament Formation						
Frais de Recherche de Médicament Recherche						
Concours est-garminage intp Aides aux Malades						
Concours est-garminage intp Info, PréV, Dép						
Concours est-garminage intp Formation						
Concours est-garminage intp Recherche						
Frais de recherche partenariat			946,76	946,76	1 132,38	1 132,38
Chargés liés à la recherche de subventions et autres concours publics						
C - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
3.1 Frais d'information et de communication			17 384,01	14 634,01	9 425,17	9 425,17
Frais d'information et de communication externe			17 384,01	14 634,01	9 425,17	9 425,17
Frais d'information et de communication interne						
3.2 Frais de fonctionnement			89 258,29	79 622,39	90 255,52	87 904,35
Frais de gestion			78 716,40	65 120,50	76 241,01	73 889,04
Formation administrative			575,00	575,00	721,70	726,70
Impôts et taxes			8 563,46	8 563,46	9 270,40	9 270,40
Cotisation statutaire 10%			5 363,43	5 363,43	4 017,41	4 017,41
3.3 Autres charges			13 235,04	14 533,00	12 412,00	11 996,77
Charges financières			790,22	790,22	415,63	
Dotations aux amortissements			13 742,78	13 741,78	11 996,17	11 996,37
Charges exceptionnelles			702,04			
D - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
					8 254,00	8 254,00
E - IMPÔTS SUR LES REVENUS						
F - REPORTS EN FONDS DÉDÉS DE L'EXERCICE						
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation						
Report en fonds dédiés sur contributions financières						
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège						
TOTAL CHARGES			375 160,01	265 443,10	323 863,69	279 523,84
EXCÉDENT OU DÉFICIT			-34 546,31		36 097,85	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
A - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France		30 266,62	30 266,62	33 476,08	33 476,08
Réalisées à l'étranger					
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDOS					
		132,96	132,96	13 556,83	13 556,83
C - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
		7 787,34	7 787,34	15 388,88	15 388,88
TOTAL		38 176,32	38 176,32	64 601,79	64 601,79

Détails	096 - COMITÉ DE GUADELOUPE	RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	Décembre 2024	04/04/2025 - 02-08				
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-213 664,57	-213 664,57	-284 329,98	-284 329,98
1.1 Cotisations sans contrepartie			-12 112,00	-12 112,00	-12 256,00	-12 256,00
Cotisations			-12 112,00	-12 112,00	-12 256,00	-12 256,00
1.2 Dons, legs et mécénat			-181 316,81	-181 316,81	-249 027,79	-249 027,79
Dons manuels non affectés			-171 816,81	-171 816,81	-230 652,54	-230 652,54
Dons manuels affectés					-9 269,00	-9 269,00
Legs, donations et assurances-vie non affectés						
Legs et autres libéralités affectés						
Mécénat			-9 500,00	-9 500,00	-9 106,25	-9 106,25
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-20 235,76	-20 235,76	-23 046,19	-23 046,19
Manifestations			-1 120,00	-1 120,00	-10 385,19	-10 385,19
Ventes (dont abonnement à vivre)			-5 931,41	-5 931,41	-2 101,00	-2 101,00
Prestations et autres ventes			-10 780,05	-10 780,05	-10 560,00	-10 560,00
Activités de récupération						
Charges et Produits exceptionnels						
Droits d'Auteurs						
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			-735,00	-735,00		
Autres produits affectés						
Produits financiers			-1 669,30	-1 669,30		
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités						
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-28 804,13		-12 378,31	
2.1 Cotisations avec contrepartie						
Cotisations						
2.2 Parrainage des entreprises			-2 503,97			
Parrainage et recherche partenariat			-2 503,97			
2.3 Contributions financières sans contrepartie			-5 000,00		-34,00	
Contributions financières reçues			-5 000,00		-34,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			-21 300,16		-12 344,31	
Autres produits d'activités annexes et prest.			-159,00		-2 551,50	
Transfert de charges						
Produits exceptionnels			-21 141,16		-9 792,81	
Ventes et Prestations (Commis)						
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			-98 125,00		-96 653,25	
État						
SINCA						
Collectivités locales						
Autres organismes						
Autres subventions affectées aux missions sociales			-98 125,00		96 653,25	
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					-9 600,00	-9 600,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					-7 000,00	
Utilisation fonds cédés sur subventions d'exploitation					-7 000,00	
Utilisation fonds cédés sur contributions financières						
Utilisation fonds cédés sur contributions financières provenant du village						
Utilisation fonds cédés /ressources GP						
Utilisation fonds cédés ressources GP réseau legs affectés						
TOTAL			-340 593,70	-213 664,57	-409 961,54	-293 929,98

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79
Bénévolat			-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79
Prestations en nature						
Dons en nature						
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC						
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL			-38 176,32	-38 176,32	-64 601,79	-64 601,79

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des Immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	15			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	4	Renseigné à partir de GABES		7787,34
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	40			30388,98
Total	59	0	0	38 176

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	4	6 570	4
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	4	6 570	4

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	0
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1514 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.